New Nouveau Brunswick

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant		Date d'inspection
Isabelle Cormier		Le 23 octobre 2026
Nom de l'établissement		**Numéro de permis**
Nature Ludique - CAHM		2024045
Adresse		**Numéro de téléphone**
41 avenue des Érables Clair NB E7A 2C5		(506) 838-4461
Type de permis	**Nombre maximal d'enfants**	**Âges des enfants**
Garderie éducative à temps plein	30	ÂGE SCOLAIRE
Personnel SGE	**Titre du poste**	
Pascale Dumont-Levesque	Mentor en assurance de la qualité	

Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité

Commentaires généraux

Lors de ma visite non planifiée en après-midi, j'ai constaté que le ratio éducatrice-enfants était conforme. Les éléments suivants sont observés :
- Mise à jour de l'information concernant les membres du personnel.
- Vérification de 8 dossiers pour les enfants de 5-12 ans ainsi que les consentements signés.

Le repas et les collations sont fournies par les parents.
La majorité des enfants ne sont pas présent lors de ma visite.

original signé par
Pascale Dumont-Levesque — Le 23 octobre 2026
Signature Personnel, Service de garderie éducative — Date

original signé par
Sarah Laplante — Le 23 octobre 2026
Signature de l'exploitant ou de la personne désignée — Date

"Par la présente, j'accuse réception d'un exemplaire de ce rapport"